

## Charte de l'accompagnement VAE :

Disposer de connexions Internet et d'outils bureautiques

V. Mettre à votre disposition outils et professionnels expérimentés (Réfèrent unique) garants d'une qualité de prestation.

- a. Mettre à disposition des outils et supports d'analyse d'expérience adaptés à votre certification.
- b. Proposer des accompagnants méthodologues expérimentés et qualifiés.
- c. Apporter un accompagnement méthodologique rigoureux dans le cadre des séances de travail (ref : Méthodologie FNP-VAE)
- d. Garantir la qualité des prestations d'accompagnement proposées :

Six ou sept étapes :

1. Une réflexion approfondie permettant de restituer votre demande de certification dans votre projet professionnel et personnel.
2. Un retour sur votre parcours : Il vous est demandé de faire un inventaire de vos expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles. Vous choisissez avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du diplôme ou titre visé.
3. Un entretien d'analyse descriptive de vos activités : Les questions de l'accompagnateur vous permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de vos activités et des procédures que vous avez mises en œuvre.
4. Une assistance à la description écrite de vos activités : vous devez présenter par écrit dans votre dossier les activités que vous avez décrites oralement. A ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur vous permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation. Cette étape peut aussi s'effectuer à distance (courriel, fax, ...).
5. Une préparation de votre entretien avec le jury : L'accompagnateur vous expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront vous être posées au regard de votre expérience. Il vous prépare à la présentation orale et au développement de certains points de votre expérience.
6. Et/ou, le cas échéant : Une préparation à une mise en situation professionnelle ; l'accompagnateur vous présente les conditions de cette mise en situation professionnelle. Notamment, les moyens matériels qui seront mis à votre disposition ainsi que les critères d'évaluation.
7. En cas de validation partielle, un suivi post Vae est inclus dans la prestation d'accompagnement afin de déterminer les options possibles afin de terminer le processus de VAE dans les délais impartis.

Le candidat reste le seul responsable de ses décisions et productions. L'accompagnateur a un devoir de neutralité au regard de la qualité des compétences identifiées et développés par le candidat. Son rôle est principalement technique, orienté sur l'approche organisationnelle et méthodologique du livret 2.

VI. Faire évaluer chaque accompagnement par le candidat

Chaque accompagnement réalisé dans un centre interprofessionnel d'accompagnement VAE, adhérent de la FNP-VAE, doit faire l'objet d'une fiche d'évaluation respectant les critères définies par la fédération (ou fiche établie par la fédération)

[PHASE 1 : Information et orientation](#)

1

**CMF Conseil**

13 rue Baptistin Apréa  
13620 Carry le Rouet

**GSM :+33 689 765 787**

[corinne.faramia@outlook.com](mailto:corinne.faramia@outlook.com)

Siret n° 49437647800025

TVA non applicable selon l'art 293B du code Général des impôts  
N° de déclaration d'activité de formation 93132019413

FORM1-V3-4/11/22

## Les cinq Phases de la VAE

### PHASE 1 : Informer

- Donner une information sur la VAE, ses objectifs, ses modalités de mise en œuvre
- Donner une information sur l'offre de certifications professionnelles des différents certificateurs
- Conseiller et orienter, le cas échéant, vers un autre dispositif

### PHASE 2 : Dossier de recevabilité de la demande de VAE et ciblage du diplôme

- Examen de la recevabilité de la demande de VAE
- Vérification de la conformité de la demande aux exigences réglementaires
- Instruction de la demande par l'étude personnalisée et formalisée du projet du candidat :
  - Établir un diagnostic à partir du choix du diplôme et du référentiel d'activités professionnelles du diplôme.
  - Mesurer les écarts entre les activités du candidat et les activités du référentiel du diplôme visé
  - Préconiser une stratégie d'accès à la certification : viser le diplôme dans sa totalité ou bloc(s) de compétences par bloc(s) de compétences
  - Co-construire avec le candidat son parcours d'accès à la certification selon un calendrier prévisionnel de réalisation, en prévoyant, le cas échéant, une formation pour optimiser l'accès à la certification professionnelles

### PHASE 3 : Accompagnement à la constitution du dossier de validation (description / présentation de l'expérience), de l'entretien avec le jury

#### Élaboration du dossier de validation (dossier de preuves)

- S'approprier l'architecture, le contenu du dossier de validation Inventorier et sélectionner les expériences au regard du référentiel de la certification ciblée
- Aider le candidat à parler et à décrire ses activités
- Aider le candidat à formaliser ses activités, au besoin dans le cadre d'ateliers d'écriture afin de valoriser les compétences mises en oeuvre

#### Préparation à l'entretien avec le jury

- Identifier les attendus du jury
- Identifier les finalités de l'entretien
- Faciliter l'expression sur son expérience, son parcours
- Définir la posture adéquate pour le candidat

#### Les actions de formation (en parallèle à l'accompagnement à la constitution du dossier de validation)

- Développer des compétences et des connaissances nouvelles par la voie de la formation dès lors que les activités professionnelles ou sociales des candidats ne le permettent pas

#### PHASE 4 : Évaluation des acquis – le jury

##### Évaluation des acquis

- Étudier le dossier de validation pour y identifier les compétences
- Vérifier que les compétences repérées correspondent aux exigences du diplôme
- Obtenir via l'entretien des informations complémentaires afin de permettre au jury de statuer en explicitant la décision en termes de validation

#### PHASE 5 : Parcours post jury VAE en cas de validation partielle ou de non-validation

##### Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action en cas de validation partielle ou de non validation

- Analyser les résultats et les préconisations du jury/ l'étude personnalisée
- Définir le plan d'action pour l'obtention des unités non validées (contenu du parcours, échéancier, ...)